PD-ABD-138

A.I.D. Project Number 608-204

PROJECT GRANT AGREEMENT

BETWEEN

THE KINGDOM OF MOROCCO

AND

THE UNITED STATES OF AMERICA

NEW ENTERPRISE DEVELOPMENT PROJECT

Projet de l'A.I.D. No. 608-0204

L'ACCORD DE DON POUR UN PROJET

ENTRE

LE ROYAUME DU MAROC

ET

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

EN FAVEUR DU

PROJET DE LA PROMOTION DES NOUVELLES ENTREPRISES

DATE: AUG 16 1991

Loan and Grant Agreements
FM/LMD (if Loan)
FM/PAFD
FM/CAD
GC/ANE
ANE/Desk
ANE/TR Officer
ANE/PD Officer & File
PPC/CDIE/DI

A.I.D. Project No. 608-0204

PROJECT GRANT AGREEMENT

Dated AUG 16 1991

Between

The Kingdom of Morocco, acting through the Ministry of Economic Affairs ("Grantee") as provided in Section 8.2., hereof,

And

The United States of America, acting through the Agency for International Development (A.I.D.)

together referred to as the ("Parties").

ARTICLE 1. - THE AGREEMENT

The purpose of this Agreement is to set out the understandings of the Parties named above with respect to the undertaking by the Grantee of the Project described below, and with respect to the financing of the Project by the Parties.

ARTICLE 2. - THE PROJECT

Section 2.1. Definition of Project

The Project, which is further described in Annex 1, will consist of assistance to the Government of Morocco and the Moroccan private sector to put into place a program of business services, financing, and administrative reforms designed to overcome difficulties to entry for new SMEs and to facilitate the expansion of existing SMEs in Morocco.

Annex 1, attached, amplifies the above definition of the Project. Within the limits of the above definition of the Project, and except as provided in Section 8.2, hereinbelow elements of the amplified description stated in Annex 1 may be changed by written agreement of the authorized representatives of the Parties named in Section 8.2., without formal amendment of

Projet A.I.D. No. 608-0204

ACCORD DE DON POUR LE PROJET

En date du AUG 16 1991

Entre

Le Royaume du Maroc, agissant par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Economiques, ("Le Bénéficiaire"), comme indiqué à la Section 8.2. du présent Accord,

Et

Les Etats-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Américaine pour le Développement International (A.I.D.)

désignés ensemble sous le nom de "Parties"

ARTICLE 1: L'ACCORD

L'objet du présent Accord est d'arrêter les conditions que doivent remplir les parties susmentionnées ("Les Parties") quant à l'exécution par le Bénéficiaire du Projet décrit ci-dessous, et quant au financement du Projet par les Parties.

ARTICLE 2: LE PROJET

Section 2.1. Définition du Projet.

Le Projet, dont une description plus détaillée figure à l'Annexe 1, consistera en une assistance au gouvernement et au secteur privé marocain pour mettre en place un programme de service de soutien à l'entreprise, de financement et de réformes administratives qui permettra de surmonter les difficultés que rencontrent au Maroc les nouvelles PME et de faciliter l'expansion des PME existantes.

L'Annexe 1, ci-jointe, précise la description du Projet. Dans la limite de la définition ci-dessus du Projet et exception faite de ce qui est stipulé à la Section 8.2 ci-après, des éléments de la description detaillée donnée à l'Annexe 1 peuvent être changés par accord écrit des représentants autorisés des Parties nommées à la Section 8.2., sans avenant formel de cet Accord.

Le Ministre Délégué
auprès du Premier Ministre
Chargé de l'Economie

Signé : Abdellatif FILALI

this Agreement.

Section 2.2. Incremental Nature of Project

(a) A.I.D.'s contribution to the Project will be provided in increments, the initial one being made available in accordance with Section 3.1 of this Agreement. Subsequent increments will be subject to availability of funds to A.I.D. for this purpose, and to the mutual agreement of the Parties, at the time of a subsequent increment, to proceed.

(b) Within the overall Project Assistance Completion Date stated in this Agreement, A.I.D., based upon consultation with the Grantee, may specify in Project Implementation Letters appropriate time periods for the utilization of funds granted by A.I.D. under an individual increment of assistance.

ARTICLE 3. - FINANCING

Section 3.1. The Grant

To assist the Grantee to meet the costs of carrying out the Project, A.I.D., pursuant to the Foreign Assistance Act of 1961, as amended, agrees to grant the Grantee under the terms of this Agreement not to exceed Fourteen Million United States (U.S.) dollars ($14,000,000) ("Grant").

The Grant may be used to finance foreign exchange costs, as defined in Section 6.1., and, as specifically authorized by A.I.D., to finance local currency costs, as defined in Section 6.2., of goods and services required for the Project.

Section 3.2. Grantee Resources for the Project

The Grantee agrees to provide or cause to be provided for the Project all funds, in addition to the Grant, and all other resources required to carry out the Project effectively and in a timely manner.

Section 2.2. Financement du Projet par Tranches Successives

(a) La contribution financière de l'A.I.D. à ce Projet se fera par tranches successives. La première sera disponible selon les termes de la Section 3.1. du présent Accord. Les tranches suivantes dépendront de la disponibilité des fonds alloués à l'A.I.D. pour ce financement, et d'un accord entre les Parties pour procéder à l'utilisation d'une nouvelle tranche.

(b) Avant la date finale d'achèvement de l'assistance au Projet arrêtée dans le présent Accord, l'A.I.D., après consultation avec le Bénéficiaire, peut spécifier, dans les Lettres d'Exécution du Projet, des périodes appropriées pour l'utilisation des fonds octroyés par l'A.I.D. au titre d'une tranche de financement particulière en matière d'assistance.

ARTICLE 3: FINANCEMENT

Section 3.1. Le Don.

Pour aider le Bénéficiaire à financer les coûts de l'exécution du Projet, l'A.I.D. conformément à la loi de 1961 sur l'Aide Etrangère, telle qu'elle a été amendée, convient d'accorder au Bénéficiaire, aux termes du présent Accord, un montant qui ne dépasse pas quatorze millions de dollars des Etats-Unis (14.000.000$) (Le "Don").

Ce Don peut être utilisé pour financer les coûts en devises, comme définis à la Section 6.1, et, par autorisation spécifique de l'A.I.D., les coûts en monnaie locale, comme définis à la Section 6.2, des biens et des services nécessaires à l'exécution du Projet.

Section 3.2. Ressources du Bénéficiaire Pour l'Exécution du Projet.

(a) Le Bénéficiaire convient de fournir ou de faire fournir pour l'exécution du Projet tous les fonds, outre le Don, et toutes les autres ressources requises pour exécuter efficacement et en temps utile le Projet.

N'

Section 3.3. Project Assistance Completion Date

(a) The "Project Assistance Completion Date" (PACD) is July 30, 1997, or such other date as the Parties may agree to in writing. This is the date by which the Parties estimate that all services financed under the Grant will have been performed and all goods financed under the Grant will have been furnished for the Project as contemplated in this Agreement.

(b) Except as A.I.D. may otherwise agree in writing, A.I.D. will not issue or approve documentation which would authorize disbursement of the Grant for services performed subsequent to the PACD or for goods furnished for the Project, as contemplated in this Agreement, subsequent to the PACD.

(c) Requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Project Implementation Letters, are to be received by A.I.D. or any bank described in Section 7.1. no later than nine (9) months following the PACD, or such other period as A.I.D. agrees to in writing. After such period, A.I.D., giving notice in writing to the Grantee, may at any time or times reduce the amount of the Grant by all or any part thereof for which requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Project Implementation Letters, were not received before the expiration of said period.

ARTICLE 4. - Conditions Precedent to Disbursement

Section 4.1. First Disbursement

Prior to the first disbursement under the Grant, or to the issuance by A.I.D. of documentation pursuant to which disbursement will be made, the Grantee will, except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish to A.I.D. in form and substance satisfactory to A.I.D., the following:

Section 3.3. Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet

(a) La Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet (DAAP), à savoir le 30 juillet 1997, ou toute autre date dont les parties peuvent convenir par écrit, est la date à laquelle les Parties estiment que tous les services financés au titre du Don auront été exécutés et que tous les biens financés au titre du Don auront été fournis pour l'exécution du Projet comme le prévoit le présent Accord.

(b) A moins qu'elle n'en convienne autrement par écrit, l'A.I.D. n'émettra, ni n'approuvera de documents autorisant le déboursement du Don pour la prestation de services exécutés après la DAAP, ou pour des biens fournis aux fins du Projet, comme l'envisage le présent Accord, après la DAAP.

(c) Les demandes de déboursement, accompagnées des pièces justificatives nécessaires comme indiqué dans les Lettres d'Exécution du Projet, doivent parvenir à l'A.I.D. ou à une banque mentionnée dans la section 7.1, au plus tard neuf (9) mois après la DAAP ou toute autre période dont l'A.I.D. convient par écrit. Après cette période, l'A.I.D., après notification écrite au Bénéficiaire, pourra, à tout moment, réduire le montant du Don en tout ou en partie du montant pour lequel les demandes de déboursement accompagnées des pièces justificatives nécessaires indiquées dans les Lettres d'Exécution du Projet, n'ont pas été reçues avant l'expiration de ladite période.

ARTICLE 4: Conditions Préalables aux Déboursements

Section 4.1. Premier Déboursement

Avant le premier déboursement effectué au titre du Don ou avant l'émission par l'A.I.D. des documents en vertu desquels le déboursement sera fait, le Bénéficiaire, à moins que les Parties n'en décident autrement par écrit, fournira à l'A.I.D. sous une forme et dans un fond établis à la

(a) A statement of the name of the person holding or acting in the office of the Grantee specified in Section 8.2., and of any additional representatives, together with a specimen signature of each person specified in such statement, and

(b) Evidence that, in collaboration with A.I.D, a Project Steering Committee has been established to oversee all components of the project.

Section 4.2. For Administrative Refom Component

Prior to disbursement under the Grant, or to the issuance by A.I.D. of documentation pursuant to which disbursement will be made for the administrative reform components, the Grantee will, except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish to A.I.D. in form and substance satisfactory to A.I.D., the following:

Evidence that the Consultative Committee has been established and is prepared to work with the administrative reform local contractor and the U.S. technical contractor on a close and collaborative basis.

Section 4.3. Notification

When A.I.D. has determined that the conditions precedent specified in Section 4.1. and 4.2. have been met, it will promptly notify the Grantee.

ARTICLE 5. - SPECIAL COVENANTS

Section 5.1. Evaluation of Project Implementation

The Parties agree to establish an evaluation program as part of the Project. Except as the Parties may otherwise agree in writing, the program will include, during the implementation of the Project and at one or more points thereafter:

satisfaction de l'A.I.D.:

(a) une communication du nom de la personne, ou des personnes, occupant le poste du Bénéficiaire spécifié à la Section 8.2, ou agissant en tant que tel, et de tout autre représentant, ainsi qu'un specimen de la signature de chacune des personnes figurant dans cette communication;

(b) La preuve qu'un Comité Directeur du Projet a été constitué, en collaboration avec l'A.I.D., pour superviser tous les composants du Projet.

Section 4.2. Déboursement Pour le Composant Réforme Administrative

Avant le déboursement effectué au titre du Don ou avant l'émission par l'A.I.D. des documents en vertu desquels un déboursement sera fait pour le volet réforme administrative, le Bénéficiaire, à moins que les Parties n'en décident autrement par écrit, fournira à l'AID, sous une forme et dans un fonds établis à la satisfaction de l'A.I.D.:

La preuve que le Comité Consultatif est constitué et est disposé à travailler en collaboration étroite avec le contractant local chargé des réformes administratives et le contractant technique américain.

Section 4.3. Notification

Lorsque l'AID aura établi que les conditions préalablement mentionnées aux sections 4.1 et 4.2 ont été remplies, elle le notifiera rapidement au Bénéficiaire.

ARTICLE 5: CLAUSES SPECIALES

Section 5.1. Evaluation de l'Execution du Projet

Les Parties conviennent d'établir un programme d'évaluation faisant partie du Projet. A moins que les Parties n'en conviennent autrement par écrit, le programme incluera, pendant l'exécution du projet et à une ou deux reprises par la suite:

(a) evaluation of progress towards attainment of the objectives of the Project;

(b) identification and evaluation of problem areas or constraints which may inhibit such attainment;

(c) assessment of how such information may be used to help overcome such problems; and

(d) evaluation, to the degree feasible, of the overall development impact of the Project.

Section 5.2. Returned Participants

The Grantee agrees to take all possible steps to ensure that Project-sponsored participant trainees return to Morocco at the end of their training overseas, and resume their employment for a period of no less than two years for each year or portion thereof of Project-financed training.

Section 5.3. Restrictions

No funds provided under this Project will be spent to procure directly feasibility studies or pre-feasibility studies for, or project profiles of, potential investment in the manufacture for export to the U.S. or to third country markets in direct competition with U.S. exports, of import-sensitive articles as defined by Section 573(c)(1)(A) and (E) of the Trade Act of 1974.

ARTICLE 6. - PROCUREMENT SOURCE

Section 6.1. Foreign Exchange Costs

Disbursements pursuant to Section 7.1. will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Project having, with respect to goods, their source and origin, and with respect to services their nationality in the United States (Code 000 of the AID Geographic Code Book as in effect at the time orders are placed or

(a) L'évaluation du progrés accompli pour atteindre les objectifs du projet;

(b) L'identification et l'évaluation des problèmes ou des contraintes qui peuvent entraver la réalisation des objectifs fixés;

(c) L'appréciation de l'usage à faire de ces éléments d'information pour contribuer à surmonter ces problèmes; et

(d) L'évaluation, dans la mesure du possible, de l'impact du Projet en termes de développement.

Section 5.2. Stagiaires de Retour au Maroc

Le Bénéficiaire convient de faire toutes les démarches possibles pour garantir que les personnes ayant participé à un stage parrainé par le projet retournent bien au Maroc à la fin de leur formation à l'étranger, et reprennent leur travail pour une durée d'au moins une année pour chaque année de formation financée par le Projet.

Section 5.3. Restrictions

Aucun fonds octroyé au titre du présent Projet ne sera utilisé pour fournir directement des études de faisabilité ou de préfaisabilité, ou des profils de projet, pour des investissement potentiels dans la production pour l'exportation aux Etats-Unis ou sur des marchés de pays tiers, en concurrence directe avec les exportations américaines de produits sensibles à l'importation tels qu'ils sont définis à la Section 573 (c) (1) (A) et (E) de la loi sur le Commerce de 1974.

ARTICLE 6: SOURCE DES ACHATS

Section 6.1. Coûts en Devises

Les déboursements effectués au titre de la Section 7.1 seront uniquement utilisés pour financer les coûts des biens et services requis pour l'exécution du Projet et ayant, en ce qui concerne les biens, leur source et origine, et en ce qui concerne les services, leur nationalité, aux Etats-Unis (Code 000 du Code Géographique de l'A.I.D. tel qu'il

contracts entered into for such goods or services)("Foreign Exchange Costs"), except as A.I.D. may otherwise agree in writing, and except as provided in the Project Grant Standard Provisions Annex, Section C. 1 (b) with respect to marine insurance. Ocean transportation costs will be financed under the Grant only on vessels under flag registry of the United States, except as A.I.D. may otherwise agree in writing.

Section 6.2. Local Currency Costs

Disbursements pursuant to Section 7.2. will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Project having their source and, except as A.I.D. may otherwise agree in writing, their origin or nationality in Morocco ("Local Currency Costs"). To the extent provided for under this Agreement, "Local Currency Costs" may also include the provision of local currency resources required for the Project.

ARTICLE 7. - DISBURSEMENT

Section 7.1. Disbursements for Foreign Exchange Costs:

(a) After satisfaction of Conditions Precedent, the Grantee may obtain disbursements of funds under the Grant for the Foreign Exchange Costs of goods or services required for the Project in accordance with the terms of this Agreement by such of the following methods as may be mutually agreed upon:

(1) by submitting to A.I.D. with necessary supporting documentation as prescribed in Project Implementation Letters, (A) requests for reimbursement for such goods or services, or (B) requests for A.I.D. to procure commodities or services on the Grantee's behalf for the Project; or

(2) by requesting A.I.D. to issue Letters of Commitment for specified amounts

sera en vigueur au moment où les commandes seront placées et les marchés passés pour ces biens et services) ("Coûts en Devises"), à moins que l'A.I.D. n'en convienne autrement par écrit et, en ce qui concerne l'assurance maritime, sous réserve des dispositions prévues à la Section C.1 (b) de l'Annexe sur les Dispositions Standards pour les Accords de Don. Les coûts du transport maritime ne seront financés dans le cadre du Don, que sur des navires battant pavillon des Etats-Unis, à moins que l'A.I.D. n'en convienne autrement par écrit.

Section 6.2. Coûts en Monnaie Locale.

Les déboursements effectués aux termes de la Section 7.2 seront uniquement utilisés pour financer les coûts des biens et services nécessaires à l'exécution du Projet qui auront leur source et, à moins que l'A.I.D. n'en convienne autrement par écrit, leur origine au Maroc ou leur nationalité ("Coûts en Monnaie Locale"). Au titre du présent Accord, les "Coûts en Monnaie Locale" peuvent aussi comprendre la fourniture des ressources en monnaie locale requises pour le Projet.

ARTICLE 7: DEBOURSEMENTS

Section 7.1. Déboursements Destinés au Financement des Coûts en Devises

(a) Après avoir rempli les conditions préalables, le Bénéficiaire pourra obtenir des déboursements de fonds au titre du Don pour le financement des coûts en devises des biens et services nécessaires à l'exécution du Projet et ce, conformément aux termes du présent Accord, en appliquant, après accord mutuel, l'une des méthodes suivantes:

(1) en soumettant à l'A.I.D., accompagnées des pièces justificatives nécessaires comme le stipulent les Lettres d'Exécution du Projet (A) des demandes de remboursement de ces biens et services ou (B) des demandes pour que l'A.I.D. achète au nom du Bénéficiaire les biens et les services destinés au Projet; ou,

(2) en demandant à l'A.I.D. d'émettre des lettres d'engagement pour des

(A) to one or more U.S. banks, satisfactory to A.I.D., committing A.I.D. to reimburse such bank or banks for payments made by them to contractors or suppliers, under Letter of Credit or otherwise, for such goods or services, or (B) directly to one or more contractors or suppliers, committing A.I.D. to pay such contractors or suppliers for such goods or services.

(b) Banking charges incurred by the Grantee in connection with Letters of Commitment and Letters of Credit will be financed under the Grant unless the Grantee instructs A.I.D. to the contrary. Such other charges as the Parties may agree to may also be financed under the Grant.

Section 7.2. Disbursements for Local Currency Costs:

(a) After satisfaction of Conditions Precedent, the Grantee may obtain disbursements of funds under the Grant for Local Currency Costs required for the Project in accordance with the terms of this Agreement, and as specifically authorized by A.I.D., by submitting to A.I.D., with necessary supporting documentation as prescribed in Project Implementation Letters, requests to finance such costs.

(b) The local currency needed for such disbursements may be obtained by acquisition by A.I.D. with U.S. Dollars by purchase (or from local currency already owned by the U.S. Government). The U.S. dollar equivalent of the local currency made available hereunder will be the amount of U.S. dollars required by A.I.D. to obtain the local currency.

Section 7.3. Other Forms of Disbursement

Disbursements of the Grant may also be made through such other means as the Parties may agree to in writing.

montants spécifiques (A) adressées à une ou plusieurs banques des Etats-Unis convenant à l'A.I.D. et engageant l'A.I.D. à rembourser à ces banques les paiements faits par elles aux contractants ou fournisseurs, par lettres de crédit ou autre, pour les biens et services mentionnés, ou (B) adressées directement à un ou plusieurs contractants ou fournisseurs et engageant l'A.I.D. à payer ces contractants ou fournisseurs pour les biens et services mentionnés.

(b) Les frais bancaires encourus par le Bénéficiaire quant aux lettres d'engagement et de crédit, seront financés au titre du Don à moins que le Bénéficiaire n'avise l'A.I.D. du contraire. Les autres frais dont les Parties peuvent convenir peuvent également être financés dans le cadre du Don.

Section 7.2. Déboursement pour le Financement des Coûts en Monnaie Locale

(a) Après avoir rempli les conditions préalables, le Bénéficiaire pourra obtenir les déboursements de crédits au titre du Don pour le financement des coûts en monnaie locale nécessaire à l'exécution du projet, conformément aux termes du présent Accord et sur autorisation spécifique de l'A.I.D., en soumettant à l'A.I.D., accompagnées des pièces justificatives requises, comme le stipulent les Lettres d'Exécution du Projet, les demandes de financement de ces coûts.

(b) Les sommes requises en monnaie locale pour ces déboursements pourront être obtenues par acquisition par l'A.I.D. qui se les procurera avec des dollars américains (ou à partir de la monnaie locale que possède déjà le Gouvernement des Etats-Unis); ou l'équivalent en dollars américains du montant en monnaie locale rendu ainsi disponible sera le montant de dollars américains requis par l'A.I.D. pour obtenir la monnaie locale.

Section 7.3. Autres Formes de Déboursement

Les déboursements du Don peuvent également s'effectuer par d'autres moyens dont les Parties peuvent convenir par écrit.

Section 7.4. Rate of Exchange

Except as may be more specifically provided under Section 7.2, if funds provided under the Grant are introduced into the Kingdom of Morocco by A.I.D. or any public or private agency for purposes of carrying out obligations of A.I.D. hereunder, the Grantee will make such arrangements as may be necessary so that such funds may be converted into currency of the Kingdom of Morocco at the highest rate of exchange which, at the time the conversion is made, is not unlawful in Kingdom of Morocco.

ARTICLE 8. - MISCELLANEOUS

Section 8.1. Communications

Any notice, request, document, or other communication submitted by either Party to the other under this Agreement will be in writing or by telegram or cable, and will be deemed duly given or sent when delivered to such party at the following address:

To the Grantee:

Minister of Economic Affairs
Quartier Administratif
Agdal, Rabat
Morocco

Alternate address for cables:
Fax No. 79-47-76
Telex No. 36051M

To A.I.D.:

Director
Agency for International
Development
137, Av. Allal Ben Abdellah
B.P. 120 - Rabat
Morocco

Alternate address for cables:
Fax No. 70-79-30
Telex No. 31005M

All such communications will be in English or French. Other addresses may be

Section 7.4. Taux de Change

Sauf indication spécifique prévue à la Section 7.2, si les fonds fournis dans le cadre du Don sont introduits au Maroc par l'A.I.D. ou par un organisme public ou privé pour satisfaire aux obligations de l'A.I.D. au titre du présent Accord, le Bénéficiaire prendra les mesures nécessaires pour s'assurer que ces fonds peuvent être convertis en monnaie marocaine au taux légal de réalisation au moment de la conversion.

ARTICLE 8: DIVERS

Section 8.1. Communications

Tous avis, demandes, documents ou autres communications envoyés par l'une des Parties à l'autre au titre du présent Accord, le seront par écrit, télégramme ou télex et seront considérés comme dûment remis ou envoyés lorsqu'ils parviendront à la Partie intéressée aux adresses ci-après:

Au Bénéficiaire:

Adresse postale:
Ministère des Affaires Economiques
Quartier Administratif
Agdal, Rabat
Maroc

Adresse télégraphique:
Numéro de télex: 36051M
Fax :79-47-76

A l'A.I.D.:

Monsieur le Directeur
Agence Américaine pour le
Développement International
137, Avenue Allal Ben Abdallah
B.P. 120 - Rabat,
Maroc

Adresses télégraphiques:
Numéro de télex: 31005M
Numéro de fax : 70-79-30

Toute communication sera en français ou en anglais. D'autres adresses pourront

substituted for the above upon the giving of notice.

Section 8.2. Representatives

For all purposes relevant to the Agreement, the Grantee will be represented by the individual holding or acting in the office of the Minister of Economic Affairs and A.I.D. will be represented by the individual holding or acting in the office of Director, A.I.D. Morocco, each of whom, by written notice, may designate additional representatives for all purposes other than exercising the power under Section 2.1. to revise elements of the amplified description in Annex 1.

The names of the representatives of the Grantee, with specimen signatures, will be provided to A.I.D., which may accept as duly authorized any instrument signed by such representatives in implementation of this Agreement, until receipt of written notice of revocation of their authority.

Section 8.3. Standard Provisions Annex

A "Project Grant Standard Provisions Annex" (Annex 2) is attached to and forms part of this Agreement.

Section 8.4. Language of Agreement

This Agreement is prepared in both English and French. In the event of ambiguity or conflict between the two versions, the English language version will control.

IN WITNESS WHEREOF, The Kingdom of Morocco and the United States of America, each acting through its duly authorized representative, have caused this Agreement to be signed in their names and delivered as of the day and year first above written.

UNITED STATES OF AMERICA

By: Dennis M. Chandler

Title: Mission Director

remplacer celles indiquées ci-dessus sur avis de l'intéressé.

Section 8.2. Représentants

Pour toutes fins relatives au présent Accord, le Bénéficiaire sera représenté par la personne occupant le poste de Ministre des Affaires Economiques ou agissant en tant que tel, et l'A.I.D. sera représentée par la personne occupant le poste de Directeur de l'U.S.A.I.D. au Maroc ou agissant en tant que tel, chacun pouvant, par écrit, désigner d'autres représentants à toutes fins autres que celles d'exercer le pouvoir, au titre de la Section 2.1, de réviser les éléments de la description élargie figurant à l'Annexe 1

Les noms des représentants du Bénéficiaire, accompagnés des spécimen de signature, seront communiqués à l'A.I.D. qui acceptera comme dûment agréé, tout document signé par ces représentants en application du présent Accord, et jusqu'à réception d'un avis écrit de révocation de leur autorité.

Section 8.3. Annexe

L'Annexe 2, "Dispositions Standards de l'Accord de Don" est jointe au présent Accord et en fait partie.

Section 8.4. Langue de l'Accord.

Le présent Accord est préparé en anglais et en français. En cas d'ambiguité ou de contradictions entre les deux versions, la version anglaise seule fera foi.

EN FOI DE QUOI, le Bénéficiaire et les Etats-Unis d'Amérique, chacun agissant par l'intermédiaire de son représentant dûment agréé, ont fait signer le présent Accord en leur nom et l'ont fait remettre à la date sus-mentionnée.

LE ROYAUME DU MAROC

Par:

Titre: Délégué auprès du Premier Ministre Chargé des Affaires Economiques

Mohamed DERRADA

ANNEX 1

Amplified Project Description

1 GENERAL PROJECT DESCRIPTION

1.1 Project Summary

The project will assist Morocco in its small and medium enterprise (SME) promotion efforts. Its goal is to increase employment and output through the development of the small and medium-sized enterprise sector and its purpose is to put into place a series of programs designed to facilitate entry of new SMEs and to facilitate the expansion of existing SMEs.

This agreement will Fund two components: business services and administrative reform, with separate implementing entities and mechanisms for each. However, the two components are under the oversight of an overall Project Steering Committee. In this manner, the project is equipped with a flexible structure capable of adapting quickly to the changing SME environment.

1.2 Business Support Services and the Center

The business support component addresses the needs of new entrepreneurs and existing small and medium enterprises through the provision of orientation, information, workshops, training, and counseling services. The services will be delivered by an existing private Moroccan firm operating under a direct USAID contract. The firm will be selected through an open competition process. It will provide small business advisory services through consultants, establish a SME orientation and information service and conduct business start-up workshops. The unit established by the local

ANNEXE 1

Description détaillée du Projet

1. Description générale du Projet

1.1 Résumé du Projet

Le Projet est destiné à aider le Maroc dans ses efforts pour promouvoir la petite et moyenne entreprise (PME). Le but du Projet est de favoriser l'emploi et la production en développant le secteur de la PME, et il a comme objet de mettre en place une série de programmes destinés à faciliter la création de PME et l'expansion des PME existantes.

Cet Accord financera deux composants: services de soutien aux entreprises et réformes administratives avec des entités d'exécution et des mécanismes bien distincts. Cependant, les deux composants sont sous la surveillance d'une entité d'orientation qui est le Comité Directeur du Projet. Ainsi, le projet dispose d'une structure flexible capable de s'adapter rapidement aux changements d'environnement de la PME.

1.2 Services de Soutien aux Entreprises et le Centre

Le composant Services de Soutien aux Entreprises sera axé sur les besoins des nouveaux entrepreneurs ainsi que des PME existantes, en offrant des services d'orientation et d'information, des ateliers, des stages de formation et des services de conseil. Les services seront fournis par une société marocaine privée existante qui signera un contrat direct avec l'USAID. La société sera sélectionnée par un processus d'appel d'offre public. Elle offrira des services de conseil par le biais de ses consultants, établira un service d'orientation et d'information, et dirigera des

firm is referred to as the Moroccan Business Center (the "Center") and will be located in Casablanca.

1.2.1 Branch operations

The Center will also offer programs at branch operations of the Center at the locales of institutions which request participant status in the project, primarily in urban centers outside Casablanca. Participating institutions which wish to host a **Center** branch in their facility will conclude agreements with the **Center** through which they will be assigned a small and medium enterprise consultant from the **Center.** The participating institution will contribute logistical support (space and secretarial support) and will actively participate in local promotion campaigns for the **Center's** programs. A total of at least five **Center** branch operations will have been established over the course of the six-year project. Participating branches can request the participation of Peace Corps Volunteers, if and when they become available.

1.2.2 Services for New Enterprises

The **Center** will offer practical business and management support services designed to increase start-up rates among potential new entrepreneurs. The services will include: a) business information and orientation facilities; b) new enterprise set-up workshops; and c) business advisory services.

ateliers de création d'entreprise. L'unité établie par cette société sera désignée le Moroccan Business Center ("le Centre") et sera située à Casablanca.

1.2.1 Opérations des Agences du Centre

Le Centre offrira également ses programmes dans des agences du Centre établies dans les locaux des institutions qui demanderont le statut "d'institution participante" dans le cadre du Projet. Ces antennes seront principalement dans les villes autres que Casablanca. Les institutions participantes désirant accueillir une antenne du **Centre** dans leurs locaux, conclueront des accords avec le **Centre**, accords aux termes desquels leur sera assigné un consultant PME du Centre. L'institution participante apportera son support logistique (locaux et secrétariat) et participera activement aux campagnes de promotion locales en faveur des programmes du **Centre.** Au total, au moins cinq antennes du **Centre** auront été établies au cours des six ans que durera le projet. Les institutions participantes peuvent demander la participation de volontaires du Corps de la Paix, si et quand ceux-ci seront disponibles.

1.2.2 Services fournis aux entreprises en création

Le **Centre** apportera des services de soutien pratiques aux entreprises et à leur direction pour favoriser la création d'entreprises par les entrepreneurs potentiels. Ces services comprendront: a) des centres d'information et d'orientation, b) des ateliers de création d'entreprise; et c) des services de conseil aux entreprises.

Business information will be provided through media campaigns, brochures, and information packets, and orientation will be provided through individual or group discussions and short (half-day) seminars and sectoral briefings.

Il sera fourni aux entrepreneurs des informations de base, par des campagnes médiatiques, des brochures et des documentations. Leur orientation sera assurée par des discussions individualisées ou en groupe, des séminaires de très courte durée (une demi-journée) et des briefings sur le secteur concerné.

"New Enterprise Set-Up Workshops" will be offered in the form of seminars and practical field work and will concentrate on feasibility and market studies, contacts with the government, tasks of managers, meeting client requirements, financing options and the like. Workshops will be conducted at a pace of five per year at the Center and at each of the Center's branches for the first three years. They will last approximately 30 hours per week for two weeks.

Les "ateliers de création d'entreprise se présentent sous la forme d'ateliers et de travaux pratiques, et seront concentrés sur des études de faisabilité et de marché, des contacts avec les organismes publics, des tâches de gestion, la réponse aux exigences des clients, des options de financement, etc. Les ateliers se tiendront, pendant les trois premières années, au Centre et dans ses agences à raison de cinq ateliers par an. Ils auront une durée de prés de 30 heures par semaine et dureront deux semaines.

As a supplement to the workshops, clients will be supported by business start-up consultants who will aid and/or accompany new entrepreneurs in accomplishing the necessary tasks required to get their businesses up and operating.

En outre, les clients du Centre seront aidés par des consultants spécialisés dans la création d'entreprises qui assisteront les nouveaux entrepreneurs dans l'accomplissement de ce qui est requis pour faire passer l'entreprise du stade d'idée à celui d'une unité opérationnelle.

The workshops and the advisory services will be provided on a fee-for-services basis as part of a planned effort to move Center services toward self-sufficiency. All generic information collected by the Center will become public property and will be broadly diffused.

Les ateliers et les services-conseil seront payants dans le cadre d'un effort planifié pour orienter le Centre et ses services vers l'autonomie financière. Toute information générique recueillie par la division de l'Information aux Entreprises du Centre sera du domaine public et sera largement diffusé.

1.2.3 Support for <u>Existing</u> Enterprises

1.2.3 Soutien Accordé aux Entreprises Existantes

For existing enterprises, the Center will provide: a) seminars, round-tables and quality-circle workshops; b) training; and c)

Pour les entreprises existantes, le Centre fournira: a) des séminaires, des tables-rondes et des ateliers de Cercle de

consulting services directed to manager-owners of enterprises whose businesses are already producing but whose operations have not reached a satisfactory rate of expansion.

qualité; b) une formation; et c) des services de conseil à l'intention des propriétaires-directeurs d'entreprise dont la société est déjà productive/opérationnelle mais qui n'a pas encore atteint un taux de croissance satisfaisant.

The seminar/workshop and round-table portions will be offered either in-company or at the Center and are designed to improve the management capability of the SME owner.

Les séminaires-ateliers et tables-rondes seront organisés soit dans les locaux de l'entreprise soit au Centre, et seront réalisés avec l'intention d'améliorer les capacités de gestion des PME.

Training cycles will be offered through existing training institutions in Morocco contracted for special sessions or through overseas training facilities providing specific technical training.

Les activités de formation seront organisées en collaboration avec des établissements marocains de formation contracté pour des sessions spécialisées, et des centres de formation technique à l'étranger.

The consultancies will be either one-time and highly focussed, e.g., by a small intervention in marketing, promotion, or production, or more in-depth assignments related to the strategic development of the enterprise.

Les interventions des conseillers seront soit ponctuelles et spécialisées: par exemple, petite intervention de commercialisation, de promotion ou de productivité, soit sous forme de missions plus poussées liées au développement stratégique de l'entreprise.

Participation in the seminar/workshops and consultancy services will be available on a fee-for-services basis.

La participation aux séminaires-ateliers et les services-conseil seront payants.

1.2.4 Special Concerns

1.2.4 Considérations Particulières

Through the role model of women as Center business advisors, it is expected that a larger number of women-owned, women-operated enterprises will become part of the business landscape. A 7% target is set as realistic for women-owned enterprises benefitting from the project.

De par le rôle joué par les femmes dans le projet comme conseillères d'entreprises, on prévoit une augmentation du nombre d'entreprises appartenant aux femmes et gérées par elles. Il a été établi une cible réaliste de 7% de femmes entrepreneurs pouvant participer aux activités du projet.

The component has a limited but cross-cutting environmental activity which will provide

Le projet comprendra également une activité concernant l'environnement qui permettra

resources through an agreement with a firm specializing in fielding environmental specialists. This activity will allow beneficiaries to request technical assistance, workshops and study tours designed to improve awareness and resolve problems related to improving the quality of the environment while expanding the SME sector.

1.2.5 Development Fund

In order to assure flexibility within the business services component and to facilitate financing of studies which will benefit the SME sector, a "Development Fund" will be established. The Fund will be managed by the U.S. technical assistance contractor who will provide subcontracts and/or grants for the execution of such studies. The Development Fund will finance a mix of surveys, experimental SME research such as new technologies and new markets and prototype feasibility studies for promising new SME projects.

1.3 Administrative Reform and Private Institution-Building

The second component will address issues related to the policy and regulatory environment affecting SMEs, as well as administrative reform measures which constrain SME development. A **Consultative Committee** will be established to implement the component and it will be assisted by a local consulting firm which will be the committee's secretariat.

l'accès, à travers un accord avec une société, à des spécialistes en matière d'environnement. Cette activité permettra aux clients du Centre de solliciter une assistance technique, des ateliers ou des voyages d'étude, leur permettant d'élargir leurs connaissances et de pouvoir résoudre des problèmes rencontrés pour améliorer la qualité de l'environnement tout en lançant ou en développant les activités des PME.

1.2.5 Fonds de Développement

Dans le cadre du composant Service de Soutien aux Entreprises, un "Fonds de Développement" sera établi afin d'assurer le financement de certaines études destinées à bénéficier au secteur PME. Le Fonds sera géré par le contractant américain, qui sous-traitera la réalisation de ces études. Le Fonds financera des enquêtes sur les PME, des services de recherche expérimentale sur les PME, concernant par exemple les nouvelles technologies et les nouveaux marchés, et des prototypes d'études de faisabilité, et des prototypes de projets prometteurs pour de nouvelles PME.

1.3 Réforme Administrative et Renforcement des Institutions Privées:

L'objectif du deuxième composant est d'introduire dans le projet un mécanisme pour examiner des questions de réforme administrative et de la réglementation qui influencent le secteur PME, et un moyen permettant de mettre en oeuvre les recommandations concernant ces réformes. Un **Comité Consultatif** sera créé pour rendre ce composant opérationnel, et ce comité sera assisté par un bureau d'étude local qui fonctionnera comme secrétariat du Comité.

1.3.1 Consultative Committee

The **Consultative Committee** will review policy constraints and formulate recommendations for action by appropriate public and private institutions. The **Committee** will operate with the support of a secretariat which will help establish agendas, prioritize issues to be addressed, analyze their impact on business development, initiate "forums of reflection" for business people, bankers, specialists and key decision makers from the public sector, formulate coherent policy positions and make recommendations for issue resolution. The **Committee** and the secretariat will also allocate research assignments to technical commissions charged with the in-depth examination of specific constraints tied to business development.

The **Consultative Committee's** detailed composition, legal status and operational procedures will be determined by a joint agreement concluded between USAID and the Ministry of Economic Affairs within 90 days of signing the Project Grant Agreement. It is expected that the **Consultative Committee** will consist of high-level private sector and government officials.

1.3.2 Technical Commissions

On a second level, when issues require a more specialized forum because of their technical nature, the **Consultative Committee** will appoint issue-specific **technical commissions.** Members of these commissions will conduct research and present options based on the results of their work for review to the

1.3.1 Le Comité Consultatif

Le **Comité Consultatif** examinera les questions de réforme administrative et formulera des recommandations pour les mesures appropriées à prendre par les institutions publiques et privées. Le **Comité** travaillera avec le soutien d'un secrétariat qui aidera à établir les ordres du jour, à classer les problèmes par ordre de priorité, à analyser leur impact sur le développement des affaires, à lancer des "forums de réflexion" pour des hommes d'affaires, des banquiers, des spécialistes et les principaux décideurs du secteur public, à formuler des positions cohérentes concernant les réformes administratives et à faire des recommandations pour la résolution des problèmes. Le **Comité** et le secrétariat assigneront également des travaux de recherche à des commissions techniques qui seront chargées d'examiner en détail les contraintes liées au développement des entreprises.

La composition exacte du **Comité Consultatif**, son statut juridique et les procédures de son fonctionnement feront l'objet d'un accord entre l'USAID et le Ministère des Affaires Economiques, qui sera conclu dans un délai de 90 jours après la date de la signature de l'Accord de Don. Le **Comité Consultatif** devra être composé de représentants de haut niveau des secteurs public et privé.

1.3.2. Commissions Techniques

A un second niveau, lorsque les questions requerront une réunion plus spécialisée à cause de leur nature technique, **le Comité Consultatif** nommera des Commissions techniques spécialisées dans une question. Les membres de ces commissions réaliseront les recherches requises et présenteront des

Consultative Committee. The latter will then formulate specific reform recommendations addressed to the appropriate decision-making authorities and provide guidance on how the reforms to prevailing laws, regulations or procedures, should be implemented.

1.3.3 Institution Strengthening

Included in the component is a program which will help strengthen, through small grants, the institutional capacity of private sector organizations to undertake research, formulate recommendations on policy and administrative-related issues, and improve overall services to their membership. Chambers of Commerce, professional associations and business promotion organizations which have a SME membership base will qualify for modest institutional strengthening grants which will be made by the U.S. technical assistance contractor upon the recommendation of the **Steering Committee.** The grants will finance training, seminars/workshops, research and expanded business information services. The grants will support institutions whose membership and staff are committed to: 1) competing openly in international markets; 2) improving services to their membership and diffusing information to them; and 3) seeing the creation of new enterprises in their industry as a source for growth and dynamic competition.

options fondées sur le résultat de leurs travaux au **Comité Consultatif** qui les examinera. Le Comité formulera ensuite des recommandations concernant la réforme, qui seront communiquées aux autorités concernées, et il donnera une orientation quant au processus requis pour leur mise en oeuvre.

1.3.3 Renforcement des Intitutions Privées

Une partie intégrante de la réforme administrative est le besoin de renforcer la capacité des institutions du secteur privé, en matière de réforme administrative, à faire des recherches, formuler des recommandations, et informer et servir efficacement leurs membres. Les Chambres de Commerce, les associations et organismes similaires qui ont pour base des membres de PME, peuvent remplir les conditions pour obtenir des dons modestes pour le renforcement de leurs institutions. Ces dons seront octroyés par le contractant américain sur recommandation du **Comité Directeur.** Ils financeront des stages de formation, des séminaires-ateliers, et des services de recherche et d'information pour les entreprises en expansion. Ils seront destinés aux intitutions dont les membres et le personnel se sont engagés: 1) à la libre concurrence sur le marché international; 2) à améliorer les services offerts à leurs membres et à leur diffuser des informations; et 3) à considérer la création de nouvelles entreprises dans leur industrie comme un moyen de croissance et de concurrence dynamique.

1.3.4 Major Outputs

Business Support Services

For the first three and a half years of operations, the **Center** is scheduled to produce the following outputs:

- 500 new and 500 existing enterprises assisted;
- 30 New Enterprise Set-up Workshops conducted (approximately 600 participants);
- 37 Expanding Enterprise Workshops conducted (approximately 1,430 participants);
- 75 New enterprise consultancies completed;
- 75 Expanding enterprise consultancies completed;
- 8 MBC consultants trained in at least three technical sectors (two of the consultants must be women);
- 15 SME managers participate in Entrepreneurs International or equivalent U.S training (30% must be women);
- At least 3 Center branch programs established with an average of at least one full year of operating experience; and
- At least 3 interventions related to environmental measures influencing SMEs, in the form of seminars and/or advisors.

Administrative Reforms

For the first three and a half years, the administrative reform component will have produced the following:

- An operational Consultative Committee selected, meeting on a regular basis with prepared and prioritized agendas;
- Eight administrative policy

1.3.4 Résultats Attendus

Services de Soutien aux Entreprises

Pour les trois premières années et demie de fonctionnement, le **Centre** fournira les resultats suivants:

- 500 entreprises nouvelles et 500 entreprises existantes assistées;
- 30 ateliers de création d'entreprise réalisés (près de 600 participants);
- 37 ateliers pour les entreprises en expansion réalisés (près de 1430 participants);
- 75 consultations à l'intention des nouvelles entreprises réalisées;
- 75 consultations à l'intention des entreprises en expansion réalisées;
- 8 consultants du Centre formés dans trois secteurs techniques au moins (deux devront être des femmes)
- 15 directeurs de PME doivent recevoir une formation d'"entrepreneur international" ou équivalente (30 % devront être des femmes)
- Création d'au moins 3 programmes pour des filiales du Centre ayant en moyenne un an d'expérience de fonctionnement; etc.
- Au moins trois interventions concernant des mesures touchant l'environnement et visant à influencer les PME, sous forme de séminaires et/ou de conseils d'experts.

Réformes Administratives

Pour les trois premières années et demie du projet, le composant réforme administrative produira les résultats suivants:

- Un comité consultatif choisi, fonctionnant et se réunissant régulièrement avec des ordres du jour préétablis et comportant un ordre de priorité;

research studies conducted, five of which will have been publicly debated at the Consultative Committee level resulting in recommendations for and implementation of substantive reforms;

- Training of 54 staff personnel of private sector institutions and 62 public sector employees including ministerial and local government officers responsible for approving business projects (thirty percent shall be women); and
- 5-10 institutional strengthening grants disbursed to private sector institutions

- Huit études de recherche sur la réforme administrative effectuées - dont cinq auront déjà été discutées publiquement au niveau du Comité Consultatif, aboutissant à des recommandations pour l'application de réformes substantielles;

- Formation de 54 membres du personnel d'institutions privées et de 62 employés du secteur public, y compris des fonctionnaires des ministères ou des collectivités locales chargés d'approuver les projets d'investissement (30 pour cent seront des femmes);
- 5-10 dons destinés au renforcement des institutions accordés aux institutions du secteur privé.

1.4 Project Steering Committee

The project's two components will be coordinated by a **Steering Committee** composed of key private sector individuals as well as a representative from the Ministry of Economic Affairs and one from USAID. The **Steering Committee** will oversee the work carried out in each component and will provide as well a structure for reviewing and assessing the work of each.

The MEA and USAID will designate a **Steering Committee** from a list proposed by USAID. The Committee will include 5 to 7 individuals whose functions will be defined in the by-laws. The legal status and operational procedures will determined by a joint agreement concluded between USAID and the Ministry of Economic Affairs within 90 days of signing the Project Grant Agreement.

1.4 Comité Directeur

La coordination des deux composants du projet sera assurée par un **Comité Directeur.** Il sera composé de membres représentatifs du secteur privé, d'un représentant du Ministère des Affaires Economiques et d'un de l'USAID. Le **Comité Directeur** aura droit de regard sur les travaux effectués dans le cadre des différents composants du projet, et il servira de structure pour examiner et évaluer ces travaux.

Le MAE et l'USAID seront appelés à designer le Comité Directeur parmi une liste proposée par l'USAID. Le Comité comprendra 5 à 7 personnes dont les fonctions seront definies par le statut du comité. Le statut juridique ainsi que les procédures de fonctionnement du **Comité Directeur,** feront l'objet d'un accord entre l'USAID et le Ministère des Affaires Economiques, qui sera conclu dans un délai de 90 jours après la date de la signature du present Accord de Don.

2. Project Implementation

The project will be implemented through two principal contracts, as further detailed in section 4.1. USAID will contract with a U.S. firm specializing in providing small and medium business support services (a) to assist in the implementation of the Center and the administrative reform components and (b) to subcontract for services within these components. A second USAID contract will be negotiated with a local Moroccan firm to establish and operate the Center.

3. The Project's Two Phases

The project is to be implemented in two phases: Phase One lasting three and a half years, including a six-month "transition" period after the 36th month; and Phase Two covering the remaining two and a half years.

After three years an evaluation will be conducted to determine the effectiveness of the original programs and the appropriateness of overall project management. During a six-month "transition" period, which is technically part of Phase One, a decision will be made to determine which project activities should be continued, modified, or terminated.

During Phase Two, a special emphasis will be to extend the Center's coverage to other regions in Morocco. Additional participating institutions in geographic regions outside the Casablanca-Rabat area will be targeted.

2. Exécution de Projet

L'exécution du projet se fera par deux contrats principaux détaillés dans la section 4.1. L'USAID passera un contrat avec une société américaine, spécialisée dans la fourniture de services de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME). Cette société (a) contribuera à l'établissement du Centre et à la mise en oeuvre du composant de réforme administrative, et (b) passera des sous-contrats pour les services prévus dans ces composants. Un second contrat de l'USAID sera négocié avec un bureau d'étude marocain qui sera chargé d'établir et de faire fonctionner le Centre.

3. Les Deux Phases du Projet

Le projet sera exécuté en deux étapes La première phase durera trois ans et demie, y compris une période de "transition", après le 36ème mois et la Phase Deux prendra la suite pour deux années et demie.

Le projet sera évalué après trois années de fonctionnement afin de déterminer l'efficacité des programmes initiaux et de la gestion du projet. Au cours des six mois de la période de "transition", qui, techniquement, fait partie de la Première Phase, une décision sera prise pour de déterminer les activités du projet qui devront être continués, modifiées ou terminées.

Au cours de la Phase Deux, l'appui sera mis sur une extension de l'espace géographique desservi par le Centre. Le but sera de faire participer les institutions en dehors de la régions de Casablanca-Rabat.

3.1 Evaluation and Audits

USAID will establish a system to track the number and characteristics of project beneficiaries. The system will be computerized and will maintain three types of files: one by enterprises assisted, one by entrepreneur or trainee/workshop participants, and one by major project activity. The local contractor selected for Center implementation will be responsible for operating a computerized monitoring and evaluation system for the project and to assure that it is compatible with systems to be established in other USAID private sector projects.

In addition, formal evaluations will be performed at approximately eighteen-month intervals conducted by independent evaluators.

As part of the mid-term evaluation (after 36 months), the U.S. contractor's performance in Phase One and role in Phase Two will be assessed to determine whether expatriate advisory services should be reduced, maintained or modified. More specific evaluation items and criteria will be defined by USAID in conjunction with the Steering Committee as each formal evaluation is planned.

Audits will be conducted every two years by an independent firm of certified public accountants.

4. Responsibilities of the Parties

4.1 USAID

Major USAID responsibilities are listed below. In this regard, it will assign a Project Manager who

3.1 Evaluation et Audits

L'USAID fera établir un système informatique lui rendant compte des activités soutenues par le Projet, et du nombre et du profil des personnes bénéficiant de ces activités. Le système comprendra trois types de dossier: un pour les entreprises assistées, un pour les entrepreneurs, stagiaires et participants aux ateliers, et un pour les activités principales du Projet. Il sera établi par le contractant local qui sera sélectionné pour constituer le Centre, et devra être compatible avec celui qui a été mis en place pour les autres projets en faveur du secteur financés par l'USAID.

En outre, des évaluations formelles seront exécutées chaque 18 mois par un évaluateur indépendant.

L'évaluation de mi-période comprendra le travail accompli par le contractant américain pendant le Première Phase du projet, ainsi que le rôle qu'il sera appeler à jouer au cours de la Phase deux, et la question de savoir si l'assistance technique étrangère devra être réduite, continuée, ou modifiée. Des critères plus spécifiques pour les différentes évaluation seront définis par l'USAID, en collaboration avec le Comité Directeur, au fur et à mesure que celles-ci seront planifiées.

Des audits seront menés après chaque deux années de fonctionnement par un cabinet comptable agréé.

4. Responsabilité des Parties

4.1 L'USAID

Les responsabilités principales de l'USAID sont définies ci-après: A cet effet elle

will be responsible for the overall management of the project.

4.1.1 Funding the Center

USAID will execute a local contract to finance operational costs and procurement of necessary equipment for the **Center's** first three and a half years operations. It will sign an additional two an a half year contract to cover most operations if a there is a positive evaluation of the **Center's** first three years.

4.1.2 Technical Assistance

Under this Agreement, USAID will execute a U.S. institutional contract for approximately 108 person-months of long-term, 34 person-months of short-term technical assistance, and support staff in Morocco for the establishment and operations of the project's components.

4.1.3 Research Subcontracts

Under the U.S. technical assistance contract, USAID will provide funds to cover administrative reform and SME financing research subcontracting activities.

4.1.4 Training

Under the U.S. technical contract, USAID will provide funds to cover management and administrative reform-related training costs.

désignera un responsable de Projet qui sera responsable de tous les aspects de gestion de ce projet.

4.1.1 Financement du Centre

l'USAID signera avec une société marocaine, un contrat qui couvrira les frais de fonctionnement et fournira l'équipement pour les opérations du **Centre** pendant les trois premières années et demie. l'USAID signera un contrat supplémentaire de deux ans et demie qui couvrira la majorité des frais de fonctionnement du **Centre** si l'évaluation des trois premières années est positive.

4.1.2 Assistance Technique

Au titre du present accord, l'USAID signera un contrat avec une société américaine pour l'assistance technique, pour les services d'environ 108 personne-mois (long-terme), 34 personne-mois (court-terme), et pour les frais du personnel au Maroc de cette société chargé d'aider à la mise en oeuvre des composants du projet.

4.1.3 Contrat de Sous-traitance des recherches

Au titre du contrat américain d'assistance technique, l'USAID fournira les fonds pour soutenir des activités de recherche en matière de réforme administrative et de financement des PME qui seront sous-traités par le contractant américain.

4.1.4 Formation

Au titre du contrat américain d'assistance technique, l'USAID fournira les fonds pour couvrir les frais liés à la formation relatif à la gestion d'entreprises et aux réformes administratives.

4.1.5 Specific Grants

Under the U.S. technical assistance contract, AID will provide funds to cover approximately 15 to 18 institutional strengthening grants and to finance special activities for the business services component through a Development Fund.

4.1.6 Administrative Reform Secretariat Subcontract

Under the U.S. technical assistance contract, USAID will provide funds for a subcontract with a local firm which will provide Moroccan experts, advisory and secretariat services for the Consultative Committee.

4.1.7 Environment

USAID will execute an implementation order to cover costs of environment advisory services to SMEs.

4.1.8 Audits and Evaluations

USAID will execute contracts with local and/or U.S. firms for periodic project implementation evaluations and audits.

4.1.9 Personal Services Contract

USAID will execute a 24-month Personal Services Contract for start-up assistance in project implementation and coordination.

4.1.5 Dons Specifiques

Dans le cadre du contrat américain d'assistance technique, l'USAID fournira des fonds qui financeront approximativement 15 à 18 dons de renforcement des institutions representative du secteur privé ainsi que des activités spéciales du composant Service de Soutien à l'Entreprise, par le biais du Fonds de Développement.

4.1.6 Contrat de Sous-traitance pour les Réformes Administratives

Dans le cadre du contrat américain d'assistance technique, l'USAID fournira des fonds pour un contrat de sous-traitance avec une société marocaine fournissant des services d'expertise, de conseil et de secrétariat. Les services devront être fournis au Comité Consultatif.

4.1.7 Environnement

L'USAID signera un contrat qui couvrira les frais occasionnés aux PME pour les services de conseil en matière d'environnement.

4.1.8 Audits et Evaluations

L'USAID signera des contrats avec une société marocaine et/ou américaine qui réalisera périodiquement les évaluations et audits relatifs au suivi de l'exécution du projet.

4.1.9 Contrat de Service pour la coordination du projet

L'USAID signera un contrat de service individuel de 24 mois pour assurer la coordination du projet dans un premier temps.

4.1.10 Steering and Consultative Committees

USAID will assist in establishing the project's Steering and Consultative Committees in coordination with the Ministry of Economic Affairs and members of the private sector.

4.1.11 Monitoring of the Program

USAID will consult regularly with the Ministry of Economic Affairs, the Ministry of Commerce and Industry, the Steering Committee, the Consultative Committee, the Center, the contractors, Chambers of Commerce, professional associations, banks and other concerned organizations to monitor the progress of project activities.

4.2 The Government of Morocco

The Ministry of Economic Affairs will be the responsible agent of the Kingdom of Morocco for the coordination of the project in its liaison with USAID and private sector partners. It will designate a counterpart who will follow the project's progress and coordinate contacts within the various ministries. Responsibilities of the Government of Morocco will include:

4.2.1. Steering and Consultative Committees

The Ministry of Economic Affairs (MEA) will assist in the creation of both committees, and provide guidance and assistance in

4.1.10 Le Comité Consultatif et le Comité Directeur

L'USAID aidera à la mise en place du Comité Directeur et du Comité Consultatif du projet en coordination avec le Ministère des Affaires Economiques et avec les partenaires du secteur privé.

4.1.11 Concertation

L'USAID organisera, en collaboration avec le Ministère des Affaires Economiques et d'autres ministères proposés par ce dernier, des forum/table ronde en vue de la concertation avec des différents partenaires du projet parmi lesquels les membres de l'administration, le Ministère du Commerce et de l'Industrie, le Comité Directeur, le Comité Consultatif, le Centre, les contractants, les Chambres de Commerce, les associations professionnelles, les banques ainsi que les autres organisations concernées par le projet afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation du projet.

4.2 Gouvernement du Maroc

Le Ministère des Affaires Economiques sera le représentant désigné du Royaume du Maroc pour le suivi de la coordination globale du présent projet en liaison avec l'USAID et les partenaires du secteur privé. Il désignera un homologue qui suivra les progrès du projet et coordonera les contacts avec les différents ministères. Les responsabilités de la partie Marocaine dans le projet consisteront en:

4.2.1 Comité Directeur et Comité de Coordination

Le Ministère des Affaires Economiques participera à la création des deux comités, et fournira l'aide nécessaire dans

preparing the legal framework within which these bodies will operate. The GOM representatives serving on these two committees will provide in-kind contributions through the time spent in carrying out their functions.

4.2.2. Administrative Reform Component

The resident long-term advisor assigned to this component will be located at the MEA. MEA in-kind costs incurred in supporting the advisor will consist of office space, equipment and secretarial support as well as the time of MEA counterpart professional staff. The MEA will also assist in the recommendation process for administrative reforms.

4.2.3. Short-Term Training and Workshops

The GOM will cover certain costs when appropriate, for overseas short-term training of government officials. The MEA will recommend public sector institutions, programs and individuals which are to benefit from project training, research and program activities.

4.2.4 Implementation Contracts

The MEA will review the terms of reference and will take part in the selection of the U.S. and the local contractors.

la préparation des textes organisant le fonctionnement des deux comités. Pour les représentants de l'administration qui siègeront dans les deux comités le temps dépensé représentera une des contributions marocaines au projet.

4.2.2 Le composant Réformes Administratives

Le consultant chargé de cette composante sera affecté au MAE. L'apport du MAE consistera en un soutien logistique tel que bureaux, équipement de bureau et secrétaires, ainsi que le temps passé par les cadres du MAE sur le projet. Le MAE aidera également dans le processus d'études et de réalisation des réformes administratives.

4.2.3 Formation à court-terme et Ateliers

La partie marocaine contribuera, le cas échéant, aux frais de formation de courte durée à l'étranger pour les cadres de l'Administration. Le MAE proposera des programmes de formation ainsi qu'une liste de candidats pouvant bénéficier de ces programmes.

4.2.4 Contrats d'Exécution

Le MAE passera en revue les termes de références et prendra part à la sélection du contractant américain et local.

5. Financial Plan

The table below provides the illustrative budget for the project (AID Contribution) ($000). *

Technical assistance	$3.485
Administrative Reform/ Financing Research	.575
Training & Workshops	1.420
Specific Grants	1.430
Operations/ commodities	7.221
Evaluation/Audits	.254
Environment component	.150
Project Management	.298
Contingencies	1.167
TOTAL	**16.000**

* Life of Project Budget.

5. Plan financier

Le tableau qui suit présente le budget indicatif du projet (Apport USAID) (en milliers de dollars). *

Assistance technique	3.485
Réforme Administrative/ Recherche Financement	.575
Formation/ Ateliers	1.420
Dons spécifiques	1.430
Opérations/ Achat	7.221
Audits/Evaluation	.254
Aspect Environnement	.150
Gestion du Projet	.298
Imprévus	1.167
Total	**$16.000**

* Budget pour le durée du Projet.